

COMMUNIQUE DE PRESSE COMMUN

Rencontre entre le Conseil d'Etat et le Conseil communal de Val-de-Travers

Dans le cadre des rencontres annuelles visant à entretenir les contacts réguliers entre autorités, le Conseil d'Etat et le Conseil communal de Val-de-Travers ont tenu une séance commune récemment à Couvet. Cette rencontre de travail avait pour objet d'échanger sur des questions d'actualité concernant l'Etat, la commune et la région du Val-de-Travers.

Avenir éolien: suite du 18 mai

Le Conseil communal souhaite, avec ses communes partenaires de La Côte-aux-Fées et des Verrières, avancer rapidement sur l'ambitieux projet du parc de la Montagne de Buttes, avec le souci de répondre aux diverses préoccupations exprimées pendant la campagne. Il a réaffirmé sa volonté d'avancer par étape et de mener un seul projet à la fois. Le parc du Mont de Boveresse est mis en attente et sera lancé une fois celui de la Montagne de Buttes en service et accepté par la population. Le Conseil d'Etat partage cette stratégie et qualifie de pertinent le fait d'avancer pas à pas.

Transports: liaisons "Val-de-Travers-Montagnes neuchâteloises" et transfrontalières

La question des transports a également été au centre des échanges entre les deux autorités. La fréquentation de la ligne de bus "Fleurier – Les Ponts-de-Martel" qui permet de relier le Val-de-Travers à La Chaux-de-Fonds est au-dessus du seuil de rentabilité fixé par la Confédération et autorise son maintien au prochain horaire. Quant aux liaisons transfrontalières, il existe un intéressant potentiel de développement pour les rendre plus attrayantes aux yeux des pendulaires. Un projet de train reliant Pontarlier aux Verrières, avec ensuite une distribution par bus sur le Val-de-Travers constitue un intéressant et prometteur projet qui est à l'étude. Cependant, pour qu'il voie le jour, il est impératif que les grandes entreprises du Val-de-Travers s'impliquent dans ce processus et donnent un signe fort en faveur des transports publics.

Développement économique régional

Le Conseil d'Etat a salué la participation et l'implication active de Val-de-Travers dans le cadre du Pôle de développement économique de la Léchère. Le partenariat établi entre le Canton et la commune définit une ligne de conduite qui satisfait les deux partenaires. La reproduction de ce modèle sur les autres pôles économiques du canton permettrait d'assurer les disponibilités foncières nécessaires au développement, tout en renforçant l'équité de traitement entre les collectivités publiques.

Organisation des secours et politique sanitaire

Concernant les secours d'urgence, la priorité du Conseil d'Etat et du Conseil communal de Val-de-Travers consiste en la mise en place d'un espace sanitaire unique avec

financement harmonisé pour tous les Neuchâtelois, quel que soit leur lieu de résidence. La mise en activité de la Centrale 144 représente une belle opportunité pour atteindre cet objectif qui relève de l'équité de traitement. La relève de la médecine de proximité est un souci partagé par les deux autorités qui sont prêtes à encourager l'ouverture de cabinets de groupe et l'installation de nouveaux médecins généralistes et pédiatres.

Bicentenaire

Le Conseil d'Etat a tenu à remercier les exécutifs des deux Vallées pour leur précieux engagement en faveur des prochaines festivités commémoratives du Bicentenaire. Le Conseil communal a relevé qu'il s'agit certes d'une tâche conséquente, en soulignant cependant que c'est un honneur pour sa jeune commune d'être associée à ces festivités. C'est avec plaisir qu'il invite d'ores et déjà la population neuchâteloise à se rendre en ses terres et en celles de Val-de-Ruz les 12, 13 et 14 septembre prochains.

Pour de plus amples renseignements :

M. Alain Ribaux, président du Conseil d'Etat, tél. 032 889 61 00.

Mme Chantal Brunner, présidente de la commune de Val-de-Travers, tél. 032 886 43 50.

Val-de-Travers et Neuchâtel, le 4 juin 2014